

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 DECEMBRE 2024

INFORMATIONS COMMUNALES N° 08/2024

Présents : Claudine PERROT-BERTON, Catherine RODDE, Gilbert VAUDAIN, Michèle ROUBIN, Stéphane RECOR, Raphaël ROBERT, Noëlle DE MARIA, Éric GIRODET, Maurice PERFETTI, Solange DANIEL

Excusés : Virginie JOLY, Laurent SOY, Marie-France AVALLET a donné pouvoir à Gilbert VAUDAIN

Absente : Vanessa MARTIN

Le Conseil Municipal de SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE s'est réuni à la mairie le 2 décembre dernier, sous la présidence de Madame Claudine PERROT-BERTON, Maire.

⇒ **Vienne Condrieu Agglomération :**

- ✓ *Convention mise à disposition partielle des services des communes concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire* : Afin de réaliser l'ensemble des opérations liées à l'exercice de la compétence voirie, Vienne Condrieu Agglomération s'appuie sur des conventions de mise à disposition partielle des services municipaux. Ce dispositif, qui lie l'Agglo à chacune des communes membres permet la mise à disposition du personnel des communes amené à intervenir pour le compte de l'Agglo, pour réaliser différentes tâches relevant de la compétence en matière de voirie comme le prévoit l'article L.5211-4-1 I du Code général des collectivités territoriales.
Par délibération, le Conseil Municipal approuve la signature de cette convention.
- ✓ *Convention constitutive d'un groupement de commande pour la passation d'un marché de fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle*
Afin d'optimiser les achats, il est proposé aux communes membres qui le souhaitent de renouveler avec Vienne Condrieu Agglomération le marché de fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle (EPI), en groupement de commandes.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce en faveur du renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat.

⇒ **CDG 69 :**

Convention d'adhésion-dispositif de signalement des actes de violence : L'article L135-6 du Code général de la fonction publique impose aux employeurs publics d'instaurer un dispositif de signalement pour les actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes. Ce dispositif vise à lutter efficacement contre ces comportements, protéger les victimes, sanctionner les auteurs.
Par délibération, le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion à ce dispositif.

⇒ **SYDER Convention pour le raccordement à l'éclairage public de matériels de vidéoprotection**

La convention entre le SYDER et notre commune régit l'installation, la maintenance et l'exploitation d'équipements de vidéoprotection (fibre optique, caméras, relais radio) sur le réseau d'éclairage public de la commune.
Par délibération, le Conseil Municipal approuve la signature de la convention.

⇒ **Cheminement piéton de Malataverne au Mont : Choix de l'entreprise**

Du fait que le seuil du marché est inférieur à 100 000€ HT, il suffit d'une procédure adaptée sans mise en concurrence pour désigner l'entreprise qui réalisera les travaux. L'entreprise BUFFIN TP a répondu pour un montant HT de 82 408.90€.
Par délibération, le Conseil Municipal approuve le choix de l'entreprise.

⇒ **Personnel – Service Cantine : Modification du temps de travail**

Le Maire informe que, suite à la demande d'un agent et pour la réorganisation du service cantine, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à 28/35^{ième} et de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à 31.50/35^{ième}.
Par délibération, le Conseil Municipal approuve ces changements.

⇒ Cimetière : Tarif Cavurne

Le Maire explique que, suite à la demande de l'installation d'un cavurne (jusqu'à 4 urnes) au cimetière, il convient de modifier et d'harmoniser les tarifs et les durées pour les concessions, le columbarium et le cavurne, comme suit :

	15 ANS	30 ANS
Concession Simple = 2,75m ² (1,1x2,50)	160,00 €	300,00 €
Concession Double = 5m ² (2x2,50)	320,00 €	600,00 €
Reprise Tombe	1 500,00 €	2 500,00 €
Reprise Caveau	2 500,00 €	4 000,00 €
Columbarium	250.00€	500.00€
Cavurne	160.00€	300.00€

Par délibération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette tarification.

⇒ Compte-rendu des commissions

Commission Enfance : pour 2025, modifications des tarifs des animations pour les jeunes de 11 à 17 ans.

PLUi : Le PADD (Plan d'aménagement et de développement durables) a été acté. Les prochaines réunions se concentreront sur le zonage et le règlement.

SIEMLy : en 2025, modification des tarifs et la télérelève sera mise en place par Suez.

⇒ Questions diverses

✓ Colis de Noël :

Distribution en cours, merci de réserver votre meilleur accueil aux conseillers municipaux.

✓ Inscription sur les listes électorales :

Pour pouvoir voter aux prochaines élections il est nécessaire de vous inscrire sur la liste électorale.

✓ Chenilles processionnaires du pin :

Le piégeage des chenilles processionnaires du pin permet d'intercepter les individus lors de leur descente des arbres. Ce dispositif limite ainsi le risque d'exposition accidentelle aux poils urticants des chenilles lors des processions et répond efficacement au besoin de protection contre cette espèce à enjeux pour la santé humaine.

Les processions de chenilles processionnaires du pin débutent généralement dès la fin d'hiver, il est donc important d'anticiper l'installation de vos pièges « à collier » autour des troncs de chaque pin colonisé.

✓ Bibliothèque municipale

La fin d'année approche toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

La bibliothèque sera fermée **du lundi 23 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025**, reprise des permanences dès le **lundi 6 janvier 2025**. N'hésitez pas à venir nous voir, nous avons acquis des nouveautés pour adultes et également pour enfants, et puis l'abonnement est gratuit !

✓ Le recensement de la population aura lieu dans notre commune du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Si vous êtes absent pendant cette période, merci de nous le signaler.

✓ Ouverture au public de la campagne de distribution d'iode stable :

L'iode est disponible en pharmacie sans justificatif, avec une distribution adaptée à la composition du foyer. La prise d'iode ne se fait que sur ordre du Préfet en cas d'incident nucléaire, avec des consignes diffusées par les autorités. Pour plus d'information : <https://www.sante.fr/campagne-distribution-iode>

✓ Horaires de la mairie :

La mairie sera fermée du jeudi 26 décembre au 2 janvier 2024. Elle rouvrira le vendredi 3 janvier à 8h30.

Les vœux de St Cyr auront lieu le vendredi 10 janvier 2025 à 19h à la salle des fêtes !